

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 7 juin 2021**

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sauf Monsieur Pascal GEHLEN, Madame Florence DURIEUX et Monsieur Julien FRITZ.

**ORDRE DU JOUR**

**I. APPROBATION DU P.V. de la réunion du 3 mai 2021**

**II. AFFAIRES FINANCIERES**

1. Approbation de factures et devis

**III. AFFAIRES DE PERSONNEL**

1. Création de poste

**IV. AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME**

1. Droit de Préemption Urbain (information)

**V. TRAVAUX**

1. Arrosage automatique au terrain de foot

**VI. DIVERS**

---0000000---

**I. APPROBATION DU PV de la réunion du 3 mai 2021**

**II. AFFAIRES FINANCIERES**

**1. Approbation de facture et devis**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 2650€ pour la mise en conformité de la boucle de terre du paratonnerre de l'Eglise,
- d'approuver le devis de l'entreprise JOST pour la réparation de la tondeuse pour un montant HT de 1567,36€.

**III. AFFAIRES DE PERSONNEL**

**1. Création de poste**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que Jean-Jacques URBAN, ouvrier polyvalent des services techniques depuis mars 1997, va prendre sa retraite à la fin de l'année 2021. Afin

Accusé de réception en préfecture  
067-216700310-20210607-PV20210607-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2021  
Date de réception préfecture : 23/06/2021

d'assurer la continuité du service et d'organiser également une période de tuilage, une offre d'emploi a été publiée et des entretiens d'embauche ont eu lieu au mois de mai. La candidature de M. Olivier RESCH a été retenue.

Avant son recrutement définitif, il y a dans un premier temps lieu de créer le poste qu'il occupera à compter du lundi 5 juillet 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe au 6ème échelon à temps complet, à compter du 5 juillet 2021, pour les fonctions d'ouvrier polyvalent des services techniques.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 387, indice majoré : 354.

#### **IV. AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME**

##### **1. Droit de préemption urbain (information)**

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2021, la Commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 32 rue Principale cadastrée Section 4 – N°41 et 39 avec une surface totale de 2,17 ares appartenant à Monsieur Ayoub SBAA.
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 47 rue Principale cadastrée Section 2-N°71,80,142/84 et 177/36 avec une surface totale de 2,81 ares appartenant à Monsieur et Madame FILA Piotr.

Après transmission à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pour instruction et décision, il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

#### **V. TRAVAUX**

##### **1. Arrosage automatique au terrain de foot**

Le maire explique au Conseil Municipal que le Cercle Sportif de Bernardswiller propose l'installation d'un système d'arrosage automatique au terrain de football en utilisant le puits existant. A cet effet, le président, René RELLE a fait parvenir à la mairie des devis pour cette installation, à savoir :

- un devis de l'entreprise PUM avec siège à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN pour la fourniture du matériel et notamment de la pompe, pour un montant HT de 6375,98€,
- un devis de l'entreprise ARNOLD ELECTRICITE avec siège à BERNARDSWILLER pour l'installation électrique d'un montant HT de 2574,90€.

Le Cercle Sportif de Bernardswiller propose de se charger de l'installation de la pompe et de la mise en route.

Après discussion et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- dans un premier temps de demander une étude pour s'assurer de la fonctionnalité du puits et des éventuels travaux complémentaires à prévoir,
- de remettre ce point pour décision à une réunion du Conseil Municipal ultérieure.

## **VI. DIVERS**

### **1. Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021**

Le maire présente les tours de rôle pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

### **2. Manifestations estivales**

Le maire informe le Conseil Municipal que les associations de la commune souhaitent reprendre l'organisation de leurs manifestations habituelles au courant de cet été. Une demande d'autorisation regroupant l'ensemble des manifestations est en cours auprès des services de la Préfecture.

Dans le cas où la soirée du 13 juillet prochain pourrait avoir lieu, le maire propose de reconduire l'ancienne tradition de la brioche du 14 juillet et le Conseil Municipal donne son accord.

### **3. Démission de la directrice de l'office de tourisme**

Le maire informe le Conseil Municipal de la démission d'Emmanuelle CONRAD, directrice de l'office du Tourisme d'Obernai à compter du 30 juin prochain.

### **4. Travaux**

#### **a. Réservoir d'eau**

Les travaux du réservoir d'eau sont en cours et comprennent notamment le crépis intérieur, la rénovation de la coupole et des travaux de peinture. Ils devraient se terminer mi-juillet.

Deux solutions sont en cours d'étude pour la problématique de la défense incendie pendant la durée des travaux.

#### **b. Déploiement du gaz à Bernardswiller**

Le maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de déploiement du gaz. Les travaux de la rue de l'Eglise se termineront dans les prochains jours et démarreront ensuite dans la rue Sainte-Odile.

#### **c. Construction du nouvel atelier communal**

Le maire informe que le permis de construire du nouvel atelier communal a été déposé par l'architecte en charge du projet, Mme Aline ANDRES.

### **5. Distribution des sacs de tri**

Le maire rappelle qu'une distribution de sacs de tri, organisée par VEOLIA et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile, aura lieu au Dreispitz aux dates suivantes :

- Mardi 8 juin de 15h à 19h,
- Mercredi 9 juin de 15h à 18h,
- Samedi 12 juin de 9h à 13h.

Accusé de réception en préfecture  
067-216700310-20210607-PV20210607-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2021  
Date de réception préfecture : 23/06/2021



Norbert MOTZ  
maire

Commune de Bernardswiller -PV 20210607

Accusé de réception en préfecture  
067-216700310-20210607-PV20210607-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2021  
Date de réception préfecture : 23/06/2021